«APPROUVÉ» Coprésident du Comité d'Organisation Recteur de l'Université d'État de Moscou	«APPROUVÉ» Coprésident du Comité d'Organisation Recteur de l'Université Fédérale
Lomonossov	Baltique Emmanuel Kant
V.A. Sadovnichy	A.A. Fedorov

LE RÈGLEMENT De l'Olympiade Internationale de Philosophie

1. Dispositions générales

1.1. Le règlement est établi en vertu de l'Ordonnance sur l'Olympiade internationale de philosophie (ci-après dénommée l'Olympiade Internationale) et approuvée par le Comité d'Organisation de l'Olympiade Internationale.

2. Inscription des Participants

2.1. Du 25 juillet au 05 septembre 2022, tous les participants à l'Olympiade Internationale doivent s'inscrire et remplir le formulaire de demande de participation sur le site officiel de l'Olympiade Internationale.

3. Le thème de l'Olympiade Internationale

3.1. Le thème de l'Olympiade Internationale est déterminé par le Comité de Programme.

Les thèmes des tâches correspondent aux "sections d'ateliers" suivantes:

- La neurophilosophie moderne et les questions d'intelligence artificiel
- La pensée critique, la logique et la théorie de l'argumentation
- L'éthique à l'ère de la réalité numérique
- Anthropologie philosophique
- La philosophie et la culture intellectuelle russes
- Points d'interaction entre la philosophie et la théologie : histoire et époque contemporaine
- 4. Forme et procédure de la première étape de l'Olympiade Internationale.
- 4.1. La première étape se déroulera en ligne le 6 septembre 2022 de 12h00 à 15h00 heure de Moscou (GMT+3).
- 4.2. Les participants effectuent la tâche dans leur compte sur le site officiel de l'Olympiade Internationale.

5. L'évaluation des travaux soumis par les participants lors de la première étape de l'Olympiade Internationale.

- 5.1. Les gagnants de la première étape sont choisis en fonction de leur score (50 points maximum). Les points sont attribués en fonction des critères de plagiat, de pertinence, d'argumentation et de conformité au thème de l'Olympiade Internationale. Le nombre des gagnants de la première étape ne doit pas dépasser 25 pour cent du nombre total des participants.
- 5.2. Les résultats de la première étape de l'Olympiade Internationale sont résumés lors de la réunion du Jury. Le document qui consolide les résultats définitifs de la première étape est le procès-verbal de la réunion du jury signé par le président du Jury ainsi que par tous les membres du Jury. Le Comité d'Organisation de la compétition recevra le procès-verbal de la réunion au plus tard le 25 septembre 2022.
- 5.3. Les résultats de la première étape seront publiés sur le site Internet de l'Olympiade Internationale au plus tard le 30 septembre 2022.

6. Forme et procédure de la deuxième étape de l'Olympiade Internationale.

- 6.1. La deuxième étape de l'Olympiade Internationale se déroule en personne.
- 6.2. Les gagnants de la première étape de l'Olympiade Internationale ont le droit de participer à la deuxième étape ; ils en seront officiellement informés et invités à le faire.
- 6.3. La deuxième étape (en personne) de l'Olympiade Internationale comportera deux catégories : les travaux originaux sur le thème déterminé par le Comité d'Organisation et la présentation des projets sur la promotion des réalisations modernes dans le domaine de la philosophie.

7. Évaluation des tâches pour la deuxième étape (en personne).

- 7.1. La deuxième étape (en personne) consiste en une présentation publique des travaux réalisés qui aura lieu les 22 et 23 novembre 2022 à l'Université Fédérale Baltique Immanuel Kant.
- 7.2. Les travaux réalisés et la présentation des projets de la deuxième étape seront évalués par le jury le 24 novembre 2022.
- 7.3. Les résultats de l'évaluation des travaux produits par les participants de la deuxième étape de l'Olympiade Internationale sont inscrits sur la feuille de notes finale.
- 7.4. La feuille de score finale sera publiée au plus tard le 24 novembre à 15h00.
- 7.5. Après l'examen des recours, les résultats définitifs de l'Olympiade seront publiés le 25 novembre.

8. Procédure de récapitulation des résultats de l'Olympiade Internationale

- 8.1. Les gagnants de l'Olympiade Internationale sont déterminés sur la base de leur score à la première et à la deuxième étape. Les points sont attribués en fonction des critères de plagiat, de pertinence, d'argumentation et de conformité au thème de l'Olympiade. Le nombre maximum de points pour les deux étapes est 100.
- 8.2. Les résultats de l'Olympiade Internationale sont résumés lors de la réunion du Jury après que les membres du Jury ont signé les feuilles de notes finales. Le document qui consolide les résultats finaux est le procès-verbal de la réunion du Jury signé par le Président du Jury ainsi que par tous les membres du Jury. Le procès-verbal de la réunion est remis au Comité d'Organisation de l'Olympiade Internationale pour déterminer les gagnants ayant obtenu le plus grand nombre de points.
- 8.3. Le nombre des gagnants et des lauréats de l'Olympiade Internationale ne doit pas dépasser 20 pour cent du nombre total des participants à la deuxième étape de l'Olympiade Internationale.
- 8.4. La liste des lauréats sera publiée sur le site officiel de l'Olympiade Internationale au plus tard le 25 novembre 2022.
- 8.5. La Commission d'appel examine les appels conformément à la procédure spécifiée dans l'Ordonnance de l'Olympiade.

9. Résultats finaux de l'Olympiade et cérémonie de remise des prix.

- 9.1. Les gagnants de l'Olympiade sont déterminés en fonction du nombre de points.
 - 9.2. Les lauréats reçoivent des certificats et des prix de valeur.
- 9.3. La cérémonie de remise des prix aux lauréats de l'Olympiade aura lieu le 25 novembre 2022 à Kaliningrad.